

Le 25 avril 2017

Maître Philippe Berthelet  
Juge administratif  
Commission d'accès à l'information du Québec  
525, boul. René-Lévesque Est, bureau 2.36  
Québec (Québec) G1R 5S9

V/Réf. : 1015720-J  
N/Réf. : 02330 (109120)

**Objet : c. Bureau du coroner - Conférence de gestion**

Monsieur le Juge,

Au regard du dossier identifié en rubrique, nous sommes convoqués à une conférence de gestion qui doit avoir lieu le vendredi 28 avril 2017 à 13 h 30 à Montréal.

Lors de la préparation de cette conférence, nous avons constaté que le Bureau du coroner a peut-être mal interprété la demande initiale de [redacted] en limitant sa recherche aux personnes décédées alors qu'elles recevaient des soins de Batshaw. Avec cet unique critère de recherche, un seul rapport d'investigation fut identifié lequel fut communiqué au demandeur le 9 février 2017.

C'est ainsi que nous avons refait l'exercice pour cibler les personnes décédées alors qu'elles étaient sous la responsabilité d'un centre jeunesse. Vous trouverez ci-joint, pour les 20 dernières années et en tenant compte des limites de la banque de données du Bureau du coroner, ces 22 rapports d'investigation.

Par ailleurs, à moins d'un désistement de la partie demanderesse, nous demandons à la Commission d'accès à l'information de participer à la conférence de gestion de vendredi par conférence téléphonique. Vous comprendrez qu'une telle requête est formulée dans un souci d'économie et d'utilisation parcimonieuse des ressources et du temps. Le Bureau du coroner est situé à Québec.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous demeurons disponibles pour toute question.

... 2

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir, Monsieur le Juge,  
l'expression de nos meilleures salutations.



Dana Deslauriers, avocate  
HACQUIN, DESLAURIERS (Coroner-Québec)

DD/ns

p. j.

c. c. 1